

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7448**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Installateur, mainteneur en systèmes solaires thermiques et photovoltaïques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) conjointes du bâtiment et des travaux publics - UECF-FFB, Union des entreprises de génie climatique et énergétique de France	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3107 - Bâtiment et travaux publics

#### Code(s) NSF :

227s Montage d'installations de génie climatique, sanitaires et de chauffage

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

« L'Installateur, mainteneur en systèmes solaires thermiques et photovoltaïques » réalise sous la responsabilité du Dirigeant ou du Chargé d'affaires, les études préalables à la réalisation du chantier et assure les réalisations jusqu'aux phases de clôture et d'après-vente puis de maintenance. Il raccorde les éléments électriques et les tuyauteries.

Il installe des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques dans le collectif, le tertiaire et chez le particulier.

Les capacités attestées:

Il maîtrise non seulement les domaines propres aux systèmes solaires mais aussi l'environnement technique dans lequel s'insère ces systèmes tant sur le plan des énergies complémentaires (gaz, fioul, bois, électricité) que des combinaisons techniques (ECS, Chauffage), assurant une expertise globale lui permettant d'intervenir sur l'ensemble des points d'une telle installation thermique de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ou de production décentralisée d'électricité.

Il exécute les activités et tâches qui lui sont confiées après avoir pris connaissance des consignes et directives, dans le respect de la réglementation en vigueur, des lieux, de la protection des biens et des personnes, en prenant en compte les impératifs de qualité, de sécurité sur les chantiers, de temps et de coûts, en apportant conseil, assistance et écoute à l'utilisateur occupant les lieux.

« L'Installateur, mainteneur en systèmes solaires » réalise, toujours dans le respect de la prévention, de la sécurité et de la réglementation, l'entretien et la maintenance de ces installations thermiques et/ou électriques.

Il :

- Installe les différents composants du système conformément au devis
- Positionne des capteurs solaires sur une toiture,
- Assure l'étanchéité autour des capteurs
- Raccorde hydrauliquement et électriquement
- Couple et combine les énergies utilisées ;
- Installe les composants complémentaires (chaudières, régulations...)
- Auto contrôle son travail en cours d'exécution
- Prend conscience des coûts et de la rentabilité de son travail
- Gère son temps

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur des entreprises du Bâtiment œuvrant dans les activités du génie climatique et de la plomberie

- monteur en installations thermiques et photovoltaïques

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1603 : Installation d'équipements sanitaires et thermiques

#### Réglementation d'activités :

Le décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 et la circulaire DRT 89-2 du 6 février 1989 encadrent les obligations de l'employeur en matière de protection des travailleurs contre les dangers d'origine électriques dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques. Il faut être titulaire d'une habilitation électrique qui n'est pas délivré avec le CQP.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification peut être obtenue par la VAE après une expérience professionnelle suffisante pour ce niveau de haute qualification ouvrière, en fin de cursus de formation.

Les compétences du référentiel s'évaluent par rapport aux limites de responsabilité de « L'Installateur, mainteneur en systèmes solaires » qui réalise sous la direction de sa hiérarchie, en sécurité, et dans les règles professionnelles, les différentes phases d'une opération de montage ou de maintenance d'une installation utilisant les énergies renouvelables que sont le solaire ou la biomasse.

La vérification des compétences se fera à travers trois modalités d'évaluation :

- Epreuve écrite
- Etude de cas
- Entretien avec le jury

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		jury composé de 4 membres (2 représentants d'employeurs et 2 représentants de salariés)
En contrat de professionnalisation	X		jury composé de 4 membres (2 représentants d'employeurs et 2 représentants de salariés)
Par candidature individuelle	X		jury composé de 4 membres (2 représentants d'employeurs et 2 représentants de salariés)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		jury composé de 4 membres (2 représentants d'employeurs et 2 représentants de salariés)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 08 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Installateur, mainteneur en systèmes solaires thermiques et photovoltaïques avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 avril 2011. Organisme certificateur : CPNE du Bâtiment et des Travaux Publics

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans avec effet au 29 novembre 2014, jusqu'au 4 janvier 2022.

Arrêté du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Installateur, mainteneur en systèmes solaires thermiques et photovoltaïques » avec effet au 21 avril 2011, jusqu'au 29 novembre 2014.

**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

OPMQ du BTP situé au GFC-BTP - 6 rue Beaubourg à PARIS

**Lieu(x) de certification :**

CPNE du Bâtiment et Des Travaux Publics 33,avenue Kléber  
75016 PARIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

- 1 : COSTIC - SAINT REMY LES CHEVREUSE (78)
- 2 : LES COMPAGNONS DU SOLAIRE - LE BOURGET DU LAC (73)
- 3 : GRETA GRENOBLE - GRENOBLE (38)
- 4 : FFB CENTRE - ORLEANS (45)
- 5 : FFB BOURGOGNE - DIJON (21)
- 6 : C'FORMATEK - ROMANS (26)
- 7 : Greta Huveaune Méditerranée - AUBAGNE (13)
- 8 : ADRAR - RAMONVILLE St AGNE (31)
- 9 : IFRB POITOU-CHARENTES - POITIERS (86)
- 10 : GRETA DE NICE ET DE LA CÔTE D'AZUR - NICE (06)
- 11 : CENTRE FORMATION SAINTE CLAIRE - SURY LE COMTAL (42)
- 12 : GRETA BESANCON - BESANCON (25)
- 13 : INSTITUT CONSULAIRE DE FORMATION - ELBEUF (76)
- 14 : AGFCPS - SAINT-OMER (62)
- 15 : FFB BRETAGNE « FL FORMATION » - SAINT-CARREUC (22)
- 16 : IFST EnR - AVIGNON (84)
- 17 : CFA La Futaie - PORT-BRILLET(53)

- 18 : IRAF - LYON(69)
- 19 : CFA BTP PIERRE PAUL RIQUET - TOULOUSE(31)
- 20 : GRETA DE VENDEE - LA ROCHE SUR YON(85)
- 21 : CFA BTP 24 - PERIGUEUX (24)
- 22 : COMPAGON DU DEVOIR NIMES - NIMES (30)
- 23: COMPAGNONS DU DEVOIR BORDEAUX - BORDEAUX (33)
- 24 : ECOLE DU BATIMENT BTP PERFORMANCE - CAUDAN (56)
- 25: AREP F.R.E.S.C.C - ROUBAIX (59)
- 26: AFPA REGION LORRAINE - LAXOU(54) et METZ(57)
- 27: COMPAGNON DU DEVOIR ST DENIS - SEINE St DENIS (93)
- 28: GRETA CHER - BOURGES (18)
- 29: GRETA ANJOU - ANGERS (49)
- 30: AFPA MARTINIQUE - FORT DE FRANCE (97)
- 31 : GROUPE FIM - GRANVILLE (50)
- 32 : AFPA RHONE ALPES - ST PRIEST (69)
- 33 : CFPM - LIMOUX (11)
- 34 : AFPA BORDEAUX CAUDERAN (33)
- 35 : APAVE MONT SAINT AIGNAN (76)
- 36 : GRETA AUXERROIS-PUISAYE AUXERRE (89)
- 37 : GRETA VIVA 5 VALENCE (26)
- 38 : GRETA MARTINIQUE LAMENTIN (972)
- 39 : AFFPA HAUTE LOIRE SAINT GERMAIN LAPRADE (43)

**Historique de la certification :**